

l'opposition reçoit un montant supplémentaire de \$16,000. Le président et le président suppléant bénéficient d'une allocation de \$5,000 et \$2,500 respectivement, en sus de l'indemnité normale.

Le Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick en novembre 1977

Premier ministre, l'hon. Richard Hatfield
 Secrétaire provincial intérimaire et ministre de la Justice, l'hon. Rodman E. Logan, C.R.
 Président de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, l'hon. G.W.N. Cockburn
 Ministre des Finances, l'hon. Lawrence Garvie
 Président du Conseil du Trésor, l'hon. Jean Maurice Simard
 Ministre des Pêches, l'hon. Omer Léger
 Ministre des Approvisionnements et Services, l'hon. Harold Fanjoy
 Ministre des Transports, l'hon. Wilfred Bishop
 Ministre des Ressources naturelles, l'hon. Roland Boudreau
 Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, l'hon. Malcolm McLeod

Ministre de la Santé, l'hon. Brenda Robertson
 Ministre des Services sociaux, l'hon. Leslie Hull
 Ministre intérimaire du Travail et de la Main-d'œuvre, l'hon. Rodman E. Logan, C.R.
 Ministre de l'Éducation, l'hon. Charles Gallagher
 Ministre des Affaires municipales, l'hon. Horace B. Smith
 Ministre du Commerce et du Développement, l'hon. Gerald S. Merrithew
 Ministre de la Jeunesse, des Loisirs et des Ressources culturelles, l'hon. Jean-Pierre Quellet
 Ministre du Tourisme et de l'Environnement, l'hon. Fernand Dubé.

3.3.1.5 Québec

Au Québec, les pouvoirs législatif et exécutif appartiennent respectivement à l'Assemblée nationale et au Conseil exécutif. A titre de représentant royal, le lieutenant-gouverneur participe à la fois au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif. L'honorable Jean-Pierre Côté occupe le poste de lieutenant-gouverneur depuis le 27 avril 1978, en remplacement de l'honorable Hugues Lapointe.

L'Assemblée nationale compte 110 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. La position des partis au 1^{er} novembre 1977, à la suite des élections générales du 15 novembre 1976, était la suivante: 71 députés du Parti québécois, 26 du Parti libéral, 11 de l'Union nationale, un du Ralliement des créditistes, et un indépendant.

Tous les députés reçoivent annuellement une indemnité de \$27,800 et une allocation non imposable de \$7,000 pour leur frais de représentation. En outre, la Loi de l'exécutif et la Loi de la législature prévoient des indemnités additionnelles imposables pour le premier ministre (\$41,700), les ministres (\$30,580), les ministres sans portefeuille (\$30,580), le président de l'Assemblée nationale (\$30,580), les vice-présidents (\$13,900), les adjoints parlementaires (\$8,340), le chef de l'opposition officielle (\$30,580), les chefs des autres partis reconnus (\$12,510), le leader parlementaire de l'opposition officielle (\$12,510), les leaders parlementaires des autres partis reconnus (\$11,120), le whip en chef du gouvernement (\$12,510), le whip en chef de l'opposition officielle (\$8,340), les whips des autres partis reconnus et les whips suppléants (\$6,950) et les présidents des commissions élues (\$4,170). Un règlement de régie interne prévoit enfin des allocations pour certains déplacements des députés, pour le maintien d'un bureau dans leur circonscription et d'une résidence secondaire à Québec lorsque le député représente une circonscription éloignée de la capitale.

Le Conseil des ministres du Québec en novembre 1977

Premier ministre, l'hon. René Lévesque
 Vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, l'hon. Jacques-Yvan Morin
 Leader parlementaire et ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, l'hon. Robert Burns
 Ministre des Affaires intergouvernementales, l'hon. Claude Morin
 Ministre des Finances et ministre du Revenu, l'hon. Jacques Parizeau

Ministre d'État au Développement culturel, l'hon. Camille Laurin
 Ministre d'État au Développement social, l'hon. Pierre Marois
 Ministre d'État au Développement économique, l'hon. Bernard Landry
 Ministre d'État à l'Aménagement, l'hon. Jacques Léonard
 Ministre de la Justice, l'hon. Marc-André Bédard